



INDICATION GÉOGRAPHIQUE

Une première pour les produits manufacturés

Le "Siège de Liffol" est devenue la première Indication géographique (IG) pour les produits manufacturés, le 2 décembre dernier. À l'instar des AOC certifiant les produits agro-alimentaires, les IG pour les produits manufacturés garantissent aux consommateurs la provenance et l'authenticité des savoir-faire utilisés pour leur fabrication. Depuis 1992, les manufactures artisanales de sièges se sont groupées sous l'égide du PLAB (*Pôle lorrain de l'ameublement bois*), qui représente et défend les intérêts de la filière ameublement, luxe et décoration sur le Grand Est et qui est à l'origine de cette IG. Une manière aussi de se distinguer

d'une concurrence internationale à bas prix et des contrefaçons. La zone géographique délimitée du bassin de Liffol-le-Grand concerne 165 communes. Chaque fabricant candidat à l'homologation sera soumis à un audit par l'Institut technologique FCBA. Il devra, entre autres, certifier que 13 métiers et 22 étapes du processus de fabrication sont réalisés dans une ou plusieurs communes de la zone géographique délimitée et utiliser du bois certifié PEFC ou FSC. Le coût est lié à la taille de l'entreprise avec un minimum de 1 192 € et un maximum de 2 933 €. ● A. C

